



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 733 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec a réalisé des pertes historiques de près de 40 milliards \$ en 2008;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes concernent tous les citoyens du Québec, retraités, travailleurs et futurs travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement, par l'intermédiaire des organismes déposants à la Caisse (RRQ, SAAQ, CSST, etc.), du ministre des Finances (Fonds des générations, FARR, etc.) et des comités de retraite (RREGOP, RRPE, etc.), a vraisemblablement une part de responsabilité à l'égard des pertes de la Caisse en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les syndicats ont admis avoir une certaine part de responsabilité;

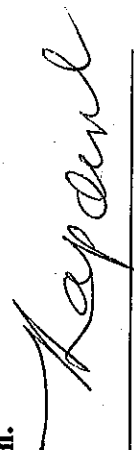
CONSIDÉRANT QU'une commissions parlementaire spéciale ne permettra pas de faire toute la lumière sur les événements;

CONSIDÉRANT QUE le Vérificateur général n'a pas autorité pour enquêter à la Caisse de dépôt et placement du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés, citoyens du Québec, demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement la tenue d'une commission d'enquête afin de faire toute la lumière sur les pertes historiques à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Lisette Lapointe, Crémazie

4 mai 2010
Date